

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PAYS DE FORCALQUIER-MONTAGNE DE LURE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°4/2019 DU 29 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 29 avril 2019, à 18 heures, les membres composant le conseil communautaire, dûment convoqués le 23 avril 2019 se sont réunis dans la salle de réunion du Grand Carré sous la présidence de Monsieur Arnaud Boutet.

Étaient présents :

FONTIENNE : Patrick DELANDE

FORCALQUIER : Sophie BALASSE, Éric LIEUTAUD, André BERGER, Odile VIDAL, Jean-Louis PIEGELIN

LIMANS : Arnaud BOUTET

MONTLAUX : Camille FELLER

NIOZELLES : Christophe LOPEZ

ONGLES : Maryse BLANC

PIERRERUE : Yves MORAND

REVEST-SAINT-MARTIN : Nadine CURNIER

SIGONCE : Fabrice MAILLET

**Étaient absents :**

M. CASTANER

M. MAS

Mme LAFAY

**POUVOIRS de :**

M. MOROSO à M. LOPEZ

Mme FOURAULT-MAS à M. LIEUTAUD

M. LARTIGUE à M. BERGER

Mme BIOUD à Mme CURNIER

Mme CARLE à Mme BLANC

M. MOREL à Mme BALASSE

M. HONORE à Mme VIDAL

M. USSEGLIO à M. MAILLET

M. BENFERHAT à M. BOUTET

**Membres en exercice : 25      Membres présents : 13      Pouvoirs : 9      Suffrages exprimés : 22**

Le président souhaite la bienvenue aux membres et procède à l'appel.

Il soumet ensuite au vote le compte rendu du conseil communautaire du lundi 8 avril 2019.

Éric Lieutaud fait remarquer qu'il ne reflète pas l'intégralité des débats, il ne relate pas nécessairement toute la discussion.

N'appelant aucune autre remarque, le compte rendu du conseil communautaire du lundi 8 avril 2019 est approuvé à 20 voix pour et 2 abstentions.

André Berger est désigné secrétaire de séance.

Dans le cadre de ses délégations, le président fait un compte rendu des décisions qui ont été prises : il a souscrit un contrat d'assurance pour le vélo électrique du Pôle économie-tourisme et renouvelé les contrats de travail de Salomé Delille et Christophe Ollivier.

Le président procède ensuite à l'examen des sujets à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Conventionnement Eco DDS ;
2. Subventionnement du CIDFF ;
3. Subventionnement de la mission Locale ;
4. Capitainerie de l'ancienne gendarmerie de Forcalquier : avenant à la convention de transfert de gestion du domaine public ;
5. Soutien à la manifestation : « Y'a du jeu dans ta roue » ;
6. Construction d'un atelier de fabrication artisanale de biscuits : actualisation du plan de financement ;
7. Culture : soutien aux associations ;
- Communication :
  - o Note sur transfert de compétence eau et assainissement
- Questions diverses

Il est proposé d'ajouter une délibération sur table :

8. Mise en place des paiements des titres par carte bancaire sur internet (TIPI).  
Aucune objection n'étant relevée, l'ordre du jour est donc complété par ce point.

**Point n°1 : Conventionnement Eco DDS**

*Rapporteur : Arnaud BOUTET, président*

L'éco organisme Eco DDS a été créé le 20 avril 2013 afin d'organiser la collecte sélective des DDS des ménages et leur traitement à l'échelle nationale. Les DDS sont les déchets ménagers présentant un caractère toxique pour les personnes ou l'environnement. Sous cette dénomination sont regroupés les produits phytosanitaires (engrais, désherbants, pesticides, ...), les hydrocarbures / solvants, les acides, les bases, les peintures, les aérosols etc.

Ces prestations de collecte et traitement sont réalisées gratuitement et l'éco organisme met à disposition des déchèteries les contenant de collecte. La communauté de communes bénéficie également de soutiens financiers à la communication et d'un forfait annuel fixe par déchèterie.

Suite au renouvellement de l'agrément du ministère de la transition écologique et solidaire au profit d'Eco DDS le 11 mars 2019, une nouvelle convention doit être signée avec l'organisme.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer la convention de collecte des DDS avec cet organisme et à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.**

**Point n°2 : Subventionnement du CIDFF**

*Rapporteur : Maryse BLANC, vice-présidente déléguée à la qualité de vie*

**Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du 04** exerce une mission d'intérêt général qui lui a été confiée par l'État avec pour objectif de dispenser des informations et des orientations juridiques personnalisées. Son action au plus près de la population permet de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ou des hommes avec pour finalité de promouvoir leurs droits et ceux des familles.

L'action du CIDFF se décline en plusieurs axes :

- L'information, le renseignement et l'accompagnement du public : accès aux informations juridiques, lutte contre les violences sexistes, mixité, égalité femmes-hommes, lutte contre la discrimination ;
- La sensibilisation et la formation auprès de groupes ;
- L'action en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Le CIDFF 04 organise une permanence juridique mensuelle à la MSAP de Forcalquier depuis plusieurs années. Sept permanences d'une demi-journée ont eu lieu au cours de l'année 2018. Cela a permis d'informer en matière de droit civil et plus particulièrement de droit de la famille. 22 personnes ont été reçues en entretien (16 femmes et 6 hommes), qui pour près de la moitié d'entre elles vivent avec un ou plusieurs enfants. Cette permanence répond aux besoins de la population de Forcalquier mais aussi des communes alentours.



De manière plus globale, le CIDFF 04 a permis sur cette même période à une quarantaine de personnes de la communauté des communes de recevoir des informations et des réponses en matière de Droit de la famille, d'accompagnement des victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Un véritable travail en matière d'accompagnement vers l'emploi est aussi accompli par l'association. Sur ce dernier point, l'action les « Ptit's dej vers l'emploi » conduite sur la commune de Forcalquier a mobilisé, une fois par semaine, sur une durée de 3 mois, 15 femmes de la commune et alentours.

Un partenariat local solide et efficace existe, et c'est dans ce cadre que se déclinent les réponses apportées aux personnes fragilisées et confrontées à de réelles difficultés. La MSAP, le CMS, la Mission Locale, les brigades de gendarmerie permettent l'orientation du public vers le CIDFF 04 et n'hésitent pas quand cela est nécessaire à favoriser une collaboration active et ciblée.

La communauté de communes apporte son soutien au CIDFF 04 depuis l'année 2014 pour l'ensemble des mesures et des actions réalisées sur son territoire.

L'association sollicite un soutien financier de la communauté de communes sur la base d'une participation à hauteur de 0,20 €/habitant (même montant en 2018), soit 1 965 €.

Jean-Louis Piegelin questionne la vice-présidente sur les dépenses qui sont couvertes par cette subvention et demande qui sont les personnes qui interviennent dans cette structure.

Odile Vidal informe qu'il s'agit de la seule structure sur le département qui accompagne les personnes sur les violences faites aux femmes.

Maryse Blanc complète en indiquant que les dépenses couvertes sont principalement des salaires, les intervenants étant des professionnels, psychologues, assistantes sociales, juristes...

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention du CIDFF pour un montant de 1 965 € et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.**

### **Point n°3 : Subventionnement de la Mission Locale**

*Rapporteur : Maryse BLANC, vice-présidente déléguée à la qualité de vie*

**La Mission Locale 04** intervient à la MSAP de Forcalquier dans le cadre d'une action globale visant à assurer dans le temps et dans les territoires un service public pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans révolus sortis du système scolaire.

À leur demande ou à l'initiative de certains organismes (Pôle emploi, CMS, ...), les jeunes bénéficient d'une mission exercée au quotidien qui les guide vers l'emploi, la formation et l'autonomie. L'offre de service de la Mission Locale s'adapte aux spécificités de chaque territoire d'intervention. Elle répond aussi aux politiques de jeunesse nationale, régionale et locale.

Les dispositifs élaborés s'adaptent aux besoins des jeunes. Les actions qui les concernent font l'objet d'une concertation permanente avec les différents partenaires que sont les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations et les entreprises.

La Mission locale intervient le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois à la MSAP de Forcalquier sur une permanence journée. 160 jeunes de la communauté de communes ont été en contact en 2018 avec la Mission locale 04 sur un total de 3136 jeunes suivis dans le département, soit une proportion de 5,1% des jeunes accompagnés.

Sur ces 160 jeunes en contact, il y a 49 jeunes nouvellement accueillis en 2018 dont 24 femmes. Parmi ces jeunes, 7 ont effectué des études supérieures (essentiellement des femmes), 52 ont le baccalauréat (à parité), 101 ont un niveau CAP/BEP ou moins (majoritairement des hommes).

Les jeunes hommes sont légèrement surreprésentés (54%) par rapport aux femmes (46%). 10 d'entre-eux sont mineurs. L'origine territoriale de ces jeunes reste majoritairement issue de la commune de Forcalquier (106 jeunes), de Saint-Etienne les Orgues (18 jeunes), d'autres communes (17 jeunes), de Limans (7 jeunes), de Cruis, (6 jeunes), de Ongles (6 jeunes). Pour une grande partie, ces jeunes vivent encore dans leur famille et éprouvent des difficultés de déplacement. Les thèmes abordés de manière privilégiée lors des entretiens sont : l'emploi, la citoyenneté, la formation, le projet professionnel, la santé puis le logement.

La communauté de communes apporte son soutien à la Mission locale du 04 depuis de nombreuses années pour l'ensemble des mesures et des actions réalisées sur son territoire.

La Mission locale sollicite un taux de contribution s'élevant à 1€ par habitant soit 9 531 €.

Le niveau de la contribution sollicitée reste inchangé depuis plusieurs années, la communauté de communes intervenant à hauteur de 0,60 € par habitant, octroyant une aide de 5 719 € depuis de nombreuses années.



Compte tenu du travail effectué par la mission Locale et de la réelle plus-value qu'elle apporte dans l'accompagnement à l'accès à l'emploi, la citoyenneté, la formation... - valeurs fortes que souhaite encourager la communauté de communes - il est proposé de revaloriser la contribution à 0,70 € par habitant soit une subvention de 6 670 €, qui si elle ne s'établit pas au niveau demandé, s'en approche néanmoins.

Jean-Louis Piegelin questionne à nouveau sur le profil des accompagnants, réponse lui est faite qu'il s'agit principalement de chargés d'insertion.

Patrick Delande complète en indiquant que l'accompagnement n'est pas seulement vers un retour à l'emploi mais un réel soutien auprès de jeunes qui se trouvent dans une situation difficile : décrochage scolaire...

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la subvention à la mission locale pour un montant de 6 670 € et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.**

**Point n°4 : Capitainerie de l'ancienne gendarmerie de Forcalquier : avenant à la convention de transfert de gestion du domaine public**

*Rapporteur : Arnaud BOUTET, président*

Le 21 décembre 2010, le conseil général et notre communauté de communes avaient passé une *convention de transfert de gestion du domaine public* portant sur la capitainerie de l'ancienne gendarmerie de Forcalquier, pour une durée de 20 ans. Cette convention visait à nous autoriser à y aménager la chaufferie bois qui alimente un réseau de chaleur desservant le Centre médico-social (CMS), la Maison des métiers du livre et le village vert, ainsi qu'à y transférer notre Maison de services au public (MSAP).

La communauté de communes a par la suite revu son projet de transfert de la MSAP en y associant l'aménagement d'une médiathèque intercommunale, confortant ainsi un pôle social et culturel en complémentarité avec le CMS et la Maison des métiers du livre et encourageant l'accès à la culture pour tous.

Avec l'accord du Conseil départemental, le projet engagé par la communauté de communes entraînant un changement d'affectation et des travaux d'ampleur pour l'aménagement de la médiathèque dans l'ancienne capitainerie (désamiantage, reprise des planchers et extension), il s'avère nécessaire de reconsidérer les conditions de mise à disposition du bâtiment.

C'est la raison pour laquelle il est convenu de procéder à la passation d'un avenant à notre convention actant le changement de destination et la prorogation du transfert de gestion du bâtiment, toujours à titre gracieux, sur la période d'amortissement de nos investissements, soit jusqu'au 21 décembre 2040, avec possibilité de renouvellement.

Patrick Delande questionne sur la propriété du bâtiment et demande pourquoi la communauté de communes ne l'a pas acheté.

Le président informe que le conseil départemental est propriétaire du bâtiment et qu'il ne s'avère pas nécessairement avantageux pour la communauté de communes de l'acquérir.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la passation de cet avenant et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.**

**Point n°5 : Soutien à la manifestation : « Y'a du jeu dans ta roue »**

*Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie*

L'association Roue Libre développe depuis près de 15 ans la pratique du monocycle à Forcalquier et ses environs. Parmi ses projets, l'association organise une rencontre festive de monocycles « Y'a du jeu dans ta roue », depuis 13 ans.

Chaque édition se déroule le week-end de Pentecôte, les 7,8 et 9 juin 2019. Plusieurs démonstrations se dérouleront sur la commune de Forcalquier ; le dimanche, une descente sur le tracé VTT enduro et d'autres itinéraires VTT de la montagne sera organisée. Plus de 1 200 participants sont attendus, dont une centaine de monocycles. L'association sollicite une subvention de **1 000 euros** pour l'édition 2019.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association Roue Libre à hauteur de **1 000 €** sur un budget total de 8 300 €, soit 12%, et d'autoriser le président à signer la convention.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire octroie à l'association « Y'a du jeu dans ta roue » une subvention de 1 000 € pour l'édition 2019 et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

**Point n°6 : Construction d'un atelier de fabrication artisanale de biscuits : actualisation du plan de financement**

*Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie*

En septembre 2018, le conseil communautaire a adopté le principe du projet de création d'un atelier-relais pour la fabrication artisanale de biscuits, avec la possibilité pour le preneur d'acquérir le bien par le biais d'un contrat de location-accession. La communauté de communes envisage ainsi de porter la maîtrise d'ouvrage de cette opération d'immobilier d'entreprise.

Aujourd'hui le permis de construire a été déposé, une demande anticipée d'archéologie préventive a été sollicitée, un diagnostic archéologique va être réalisé, le dossier de consultation des entreprises est prêt. L'état d'avancement du projet nous permet d'avoir une évaluation plus fine des dépenses et des recettes pour mener à bien ce projet.

Pour ce projet, la communauté de communes a sollicité le soutien de nos partenaires financiers :

l'ÉTAT :

au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un engagement à hauteur de 20% du montant des études et travaux de construction, auquel s'ajoutera 1% au titre du bonus pour la création d'emplois ;

au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 27 % du montant des études et travaux de construction ;

la RÉGION SUD au titre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) à hauteur de 50% du montant de l'acquisition foncière.

Évalué à 981 226 000 € HT (travaux + frais d'études et VRD), le projet nécessite des fonds propres à hauteur de 559 017 € HT (50 000 € + 108 800 € + 400 217 €).

Il donne lieu au plan de financement prévisionnel suivant (présenté en euros et hors taxes) :

DEPENSES		RECETTES		
Acquisition foncière	100 000 € HT	Conseil Régional CRET	50 000 €	50%
		Autofinancement acquisition	50 000 €	50%
<b>TOTAL FONCIER</b>	<b>100 000 € HT</b>	<b>TOTAL FONCIER</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100%</b>
Frais archéo, juridique et taxes liées à la construction	108 800 € HT	Autofinancement autres frais	108 800 €	100%
MOe – Travaux construction – VRD et autres frais de construction (études sol, raccordements divers) – imprévus (3%)	772 426 € HT	Etat - DSIL	210 000 €	27%
		Etat – DETR	154 485 €	20%
		Etat Bonus emploi DETR 5%	7 724 €	1%
		Autofinancement travaux	400 217 €	53%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>981 226 € HT</b>	<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>981 226 €</b>	<b>100%</b>
		<i>Dont autofinancement total</i>	559 017 €	57%

Le calendrier prévisionnel envisagé est le suivant :

- Désignation du maître d'œuvre par la communauté de communes
  - Dépôt permis de construire
  - Dossier de Consultation des entreprises (DCE)
  - Fouilles préventives archéologiques
  - Vente/Achat des parcelles
  - Désignation des entreprises adjudicataires
  - Préparation chantier
  - Chantier
  - Bâtiment opérationnel démarrage production
- Janvier 2019  
Mars 2019  
Avril 2019  
Mai 2019  
Mai 2019  
Juillet 2019  
Fin août 2019  
Septembre/Mai 2020  
Juin 2020.



Ce calendrier est susceptible d'évoluer en fonction de l'instruction du permis de construire et des résultats du diagnostic archéologique.

Il est demandé au conseil communautaire d'accepter la modification du plan de financement dans le respect de l'enveloppe globale de 981 226 € HT et d'autoriser le président à engager toutes démarches correspondantes au projet.

Patrick Delande relève que le plan de financement a beaucoup évolué depuis le mois de janvier, passant presque du simple au double.

Le président informe l'assemblée qu'il n'est pas certain que le plan de financement se réalise tel quel. Nous devons fournir une enquête de faisabilité avec son impact sur les budgets. Néanmoins, le plan de financement devant également être équilibré, le loyer dépendra donc des réponses de l'administration.

Patrick Delande poursuit en indiquant son inquiétude quant au volet relatif aux recherches archéologiques rappelant les difficultés rencontrées lors des fouilles réalisées sur la Zone d'Activité des Chalus. André Berger l'informe que les dépenses correspondantes ont été budgétisées.

Jean-Louis Piegelin questionne le montant total du budget, va-t-il évoluer ?

Le président informe qu'il a fait des études de flux, peu importe si le montant global augmente, l'important c'est qu'il y ait des recettes en face pour équilibrer le budget. Les résultats de l'étude de flux pour expliquer les décisions prises pourront être communiqués.

Christophe Lopez s'interroge sur les garanties que vous avons de la part du groupe. Le président répond que les garanties se croisent. La seule certitude dans l'immédiat est que nous aurons construit un local adapté et sur place. Cela étant, le local pourra si nécessaire être réaffecté.

**Après en avoir délibéré à 18 voix pour et 4 abstentions le conseil communautaire approuve le plan de financement proposé et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.**

#### **Point n°7 : Soutien aux associations culturelles**

*Rapporteur : Arnaud BOUTET, président*

Une commission culture s'est tenue le 26 février 2019 au cours de laquelle 14 demandes de subventions relatives aux projets culturels 2019 ont été étudiées. Une première partie des demandes a été soumise au vote des élus lors du conseil communautaire du 8 avril dernier. La deuxième part est soumise au vote de la présente séance.

La commission soumet ses propositions au Conseil, en séance duquel est communiqué en détail l'avis émis sur chacune des demandes.

Les demandes de subventions présentées en commission culture sont rapportées dans chacun des tableaux ci-dessous. Il est à noter que les montants indiqués dans la colonne « subvention demandée à la CCPFML » émanent des porteurs de projet. Les propositions de la commission sur les montants à allouer sont indiqués dans la colonne « Montant de la subvention proposée par la commission ». Le conseil peut décider de suivre ou pas l'avis de la commission et d'allouer le montant d'aide qu'il juge opportun.

#### **Projets culturels (autres que livre et écriture)**

##### Association : Bandalena

Intitulé du projet : Soutien à la programmation culturelle 2019

Détail du projet : L'association implantée à Sigonce propose une offre culturelle diversifiée et qualitative dont les actions sont programmées sur différentes communes. Pour l'année 2019, l'association souhaite organiser 2 représentations d'un opéra, des concerts, des expositions de photos et de peinture, des projections en plein air.

Éléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission	Part de l'aide proposée par la commission
2 500 €	29 317 €	8,5 %	<b>2 500 €</b>	<b>8,5 %</b>

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association Bandalena.**



**Association : Arts et Musiques en Provence**

Intitulé du projet : Journées musicales et pédagogiques en Pays de Forcalquier

Détail du projet : L'association soutenue depuis 2004 par la communauté de communes propose des journées d'intervention musicales dans les écoles animées par des musiciens professionnels. En lien avec les interventions en milieu scolaire, les mêmes musiciens proposent en soirée un concert intergénérationnel et gratuit.

Les groupes de musiques interviennent sur des thématiques ciblées (musique brésilienne, musique de l'Est, le jazz,...) en concertation avec les enseignants des écoles.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission	Part de l'aide proposée par la commission
3 000 €	8 750 €	34%	<b>2 500 €</b>	<b>28%</b>

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association Arts et musique en Provence.**

**Association : Pichaïm**

Intitulé du projet : Création théâtrale « L'homme semence »

Détail du projet : L'association a noué des relations avec un collectif de scénographes au Burkina Faso. Pour 2019, l'association Pichaim souhaite mener un projet de création théâtrale autour du récit de Violette Ailhaud, « l'homme semence » associant une équipe burkinabaise. Le travail de création s'articulera en plusieurs temps : accueil de 3 artistes ouagalais pour 5 semaines de résidences, des représentations de la création, une soirée conte, des ateliers et des rencontres entre Valensole (terres de l'auteure), Lurs et Forcalquier. Projet prévu pour l'automne 2019.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission	Part de l'aide proposée par la commission
3 000 €	9 300 €	32%	<b>2 000 €</b>	<b>21%</b>

Présentation étant faite, le président informe que l'auteur du livre est potentiellement un imposteur, il semblerait que l'histoire prétendument véridique et l'auteure elle-même n'aient pas existé.

Odile Vidal confirme qu'il y a de fortes chances que ce soit une fiction, néanmoins, cela n'enlève rien à l'écriture et au contenu. Elle indique cependant ne pas avoir bien compris le projet et émet des réserves.

**Après en avoir délibéré à 11 voix pour et 11 abstentions, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2000 € à l'association Pichaïm.**

**Association : Compagnie 2b2b**

Intitulé du projet : Sann, création chorégraphique contemporaine

Détail du projet : La compagnie souhaite créer une pièce dansée et musicale à partir du livre Sann, œuvre de Chen Jiang Hong qui aborde les thématiques de la persistance, de l'injustice, de l'espoir et du combat. Le projet s'articule en deux temps : recherches, écriture et résidence en 2019 et création pour 2020. En 2019, la compagnie va inviter les publics (scolaires, habitants) afin de questionner le rapport du corps par rapport à l'œuvre à travers des temps de rencontre qui se feront en intérieur et à l'extérieur.

La compagnie souhaite proposer ce projet afin de favoriser l'accès à la culture et à la création contemporaine, de permettre un accès à une pratique artistique au plus proche d'une équipe professionnelle et de favoriser les passerelles entre la lecture et le spectacle vivant.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission	Part de l'aide proposée par la commission
4 000 €	30 780 €	13%	<b>3 000 €</b>	<b>10%</b>



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à la compagnie 2b2b.

**Association : Amis de la Maison d'Histoire et de Mémoire d'Ongles (AMHeMO) (Ongles)**

Intitulé du projet : 11ème journée d'étude de la MHeMO

Détail du projet : L'AMHeMO a pour objet de conserver et transmettre le devoir de mémoire dû à tous les supplétifs et harkis, à travers notamment la gestion et l'animation de la MHeMO, maison de l'histoire et de la mémoire d'Ongles, ainsi que l'organisation de journées annuelles d'étude, et d'actions pédagogiques envers les scolaires. L'association souhaite renouveler l'organisation d'une journée d'étude à Ongles qui aura lieu le 21 septembre 2019 consacrée au « Logis d'Anne », camp situé sur la commune de Joucques (13) qui a rassemblé pendant plus de 30 ans plusieurs dizaines de familles de harkis.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission	Part de l'aide proposée par la commission
5 000 €	15 700 €	32%	<b>3 000 €</b>	<b>19%</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Amis de la Maison d'Histoire et de Mémoire d'Ongles (AMHeMO).

**Synthèse de l'utilisation de l'enveloppe dédiée aux projets culturels (autre que le livre et l'écriture)**

<b>Enveloppe budgétaire inscrite au budget 2019</b>	<b>45 000 €</b>
<b>Montant des subventions déjà allouées pour 2019</b>	<b>21 800 €</b>
<b>Montant des subventions proposées au vote du conseil du 29.04.19</b>	<b>13 000 €</b>
<b>Enveloppe restante</b>	<b>10 200 €</b>

**Projets livre et écriture**

Il est à noter en préambule que le dynamisme des projets autour du livre reprend :

- suite à la signature d'un contrat territoire lecture (CTL) avec Croq'livres dont le financement est assuré conjointement par la DRAC et la communauté de communes ;
- du fait du confortement du réseau de lecture publique et de l'émergence du projet de médiathèque intercommunale.

**Association : Artgo et Cie**

Intitulé du projet : 9ème rencontres littéraires en Haute-Provence

Détail du projet : L'association souhaite proposer entre juin et octobre des soirées littéraires et de rencontres d'écrivains contemporains sur le thème de l'écriture joyeuse sur les communes de Forcalquier, Lurs et Saint-Étienne-les-Orgues.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission	Part de l'aide proposée par la commission
2 000 €	19 000 €	10%	<b>1 500 €</b>	<b>8%</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Artgo et Cie.

**Association : Forcalquier des Livres**

Intitulé du projet : Le printemps de l'art « Noir, noir, pol'art »

Détail du projet : L'association organise du 4 au 12 mai 2019, 2 ateliers d'écriture, 2 ateliers de fabrication de livres, une exposition art et livre de Jackie Plaetevoet et un souper littéraire, accompagnés de 3 intervenantes qualifiées. Ces événements se dérouleront sur les communes de Forcalquier, Ongles et Montlaux.



#### Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission	Part de l'aide proposée par la commission
1 200 €	10 645 €	11 %	1 200 €	<b>1 200 €</b>

Camille Feller informe que l'association ne donne que très peu d'information sur les manifestations organisées, les municipalités ne sont averties de l'évènement que très tardivement, ce qu'elle regrette vivement.

**Après en avoir délibéré à 9 abstentions, 4 voix contre et 9 voix pour, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention d'un montant de 1 200€ à l'association Forcalquier des Livres.**

#### Synthèse de l'utilisation de l'enveloppe budgétaire dédiée aux projets culturels livre et écriture

<b>Enveloppe budgétaire inscrit au budget 2019</b>	<b>15 000 €</b>
<b>Montant des subventions déjà allouées pour 2019</b>	<b>15 500 €</b>
<b>Montant des subventions proposées au vote du conseil du 29.04.19</b>	<b>2 700 €</b>
<b>Enveloppe restante</b>	<b>-3 200 €</b>

Le budget alloué à cette thématique étant identique à celui de 2018, le dépassement enregistré impactera l'enveloppe restante dédiée aux projets culturels.

#### **Point n°8 : Mise en place du paiement des titres par carte bancaire sur internet TIPI**

*Rapporteur : Arnaud BOUTET, président*

Afin de faciliter les démarches des usagers, les collectivités locales ont la possibilité de proposer aux personnes qui le souhaitent le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (titres payables par Internet) fourni par la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Ce dispositif est adapté pour le recouvrement des créances indiquées ci-dessous :

- budget annexe SPANC : contrôles réalisés ;
- budget annexe Immobilier d'entreprise : loyers de la MML et ateliers relais ;
- budget principal : taxe de séjour

Il permet de maîtriser la date de règlement en ayant accès à un service de paiement sécurisé 7 jours sur 7 sans aucune formalité préalable en utilisant le portail de la DGFIP.

Dans le cadre de la mise en place du dispositif TIPI, la collectivité prend par contre à sa charge les coûts relatifs à la mise en place du dispositif ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local qui est à ce jour de :

	Commission proportionnelle	Commission fixe
Carte bancaire ≤ 20 €	0,20 %	0,03 €
Carte bancaire > 20 €	0,25 %	0,05 €

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'adhésion au dispositif TIPI et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.**

#### **Communication : Note sur transfert de compétence eau et assainissement**

#### **Questions diverses**

Aucune question diverse n'étant abordée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le secrétaire de séance  
André BERGER

Le président de séance  
Arnaud BOUTET